



Convention de Partenariat

Entre

La Fédération Française de Vol Libre, agrément ministériel du 4 décembre 1974 n° 75S131, ayant son siège 4 rue de Suisse, 06000 NICE, ci-après désignée **FFVL**, représentée par son président Monsieur Jean-Louis COSTE,

D'une part

Et

Réseau de Transport d'Electricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 444 619 258, dont le siège social est situé Immeuble Window, 7C Place du Dôme, 92073 La Défense Cedex, représentée par Madame Delphine PORFIRIO, en sa qualité de Directrice du département Concertation et environnement dûment habilitée à cet effet,

Ci-après désignée **RTE**

Et

Enedis, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 270 037 000 €, dont le siège social est situé Tour Enedis – 34, place des Corolles – 92079 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 444 608 442, représentée par Monsieur Olivier TERRAL, en sa qualité de Directeur de Prévention Santé Sécurité, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désignée **Enedis**,

D'autre part.

Enedis, et RTE étant désignées collectivement par les « Partenaires » ou individuellement le « Partenaire ».

L'ensemble des entités signataires est désigné par « les parties. »



SOMMAIRE

PARTENAIRES	3
PREAMBULE	4
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION	5
ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES	5
ARTICLE 3 : SUIVI DE LA CONVENTION	6
ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION	7
ARTICLE 5 : FINANCEMENT	7
ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION	7
ANNEXES	8
ANNEXE A : Interlocuteurs régionaux et nationaux FFVL pour la mise en place de conventions et partenariats.....	9
ANNEXE B : Interlocuteurs régionaux et nationaux de RTE pour la mise en place de conventions et partenariats.....	10
ANNEXE C : Interlocuteurs régionaux et nationaux Enedis pour la mise en place de conventions et partenariats.....	11



PARTENAIRES

La FFVL est une fédération sportive dont l'objet est d'organiser, de diriger et de promouvoir les pratiques du vol libre (notamment aile delta, parapente, speed riding et disciplines associées), les glisses aérotractées (tout milieu, tout support), le cerf-volant, le boomerang et toutes disciplines connexes validées par l'assemblée générale, en France métropolitaine ainsi que dans les départements et territoires d'outre-mer.

Enedis est une filiale indépendante du groupe EDF et est le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité public sur 95 % du territoire français métropolitain et réalise toutes les interventions techniques (raccordement au réseau électrique, dépannage, relevé de compteur...), quel que soit le fournisseur d'électricité du client. Le réseau de distribution achemine l'électricité de ses 37 millions de clients, consommateurs ou producteurs, à partir de 1,4 Millions de kilomètres de lignes électriques. Aux côtés des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE), Enedis pilote, développe et modernise le réseau électrique pour garantir à tous ses clients une alimentation électrique de qualité.

RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité et assure le transport de l'électricité sur le territoire français métropolitain. Il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est le garant de la sûreté du système électrique français métropolitain en assurant l'équilibre production-consommation. Il est propriétaire des réseaux de transport avec plus de 100.000 km de lignes aériennes et 5 000 km de lignes souterraines comprises entre 63.000 et 400.000 volts, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe.



PREAMBULE

Chaque année, des accidents ou des situations à risques sont dénombrés à proximité des lignes électriques aériennes lors de la pratique du vol libre. Au-delà du respect des normes techniques s'appliquant aux ouvrages, les partenaires mènent des campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques auprès des réseaux électriques afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les parties ont la volonté commune d'engager une coopération afin de prévenir tous les risques liés à la pratique des sports aériens à proximité des réseaux électriques aériens. Ces risques sont principalement dus à la collision avec un ouvrage électrique pouvant engendrer un accrochage, une électrisation voire une électrocution lors du vol à proximité d'une ligne.

Ainsi, les parties veulent informer et sensibiliser les pratiquants de vol libre aux risques inhérents aux ouvrages électriques pour diminuer voire éradiquer les accidents graves et mortelles.

Dans ce cadre, les parties décident d'établir la présente convention, sans préjudice des partenariats déjà établis entre les clubs de la FFVL et les représentants locaux de RTE et Enedis.



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les parties conviennent d'inciter leurs organisations respectives, au niveau national d'une part et au niveau local d'autre part à engager, entre elles, des relations de partenariat dans le but de :

- Sensibiliser les adhérents pratiquant une des activités de la FFVL, aux risques potentiels (électriques ou autres) liés à la pratique à proximité des ouvrages électriques aériens ;
- Identifier les zones qu'elles considèrent comme potentiellement à risque, pour ces mêmes pratiquants, afin de faire procéder à une information sur des supports tels que les cartes de vol, les sites Internet des clubs et celui de la fédération.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

La FFVL, Enedis et RTE s'engagent :

- A identifier localement les zones qu'ils estiment potentiellement à risque, car situées à proximité des lignes aériennes de transport et de distribution d'électricité, et à s'en informer mutuellement afin de définir les modalités d'information auprès des pratiquants ;
- A faire procéder, pour la FFVL, à la mise à jour de sa cartographie et pour les partenaires, à étudier l'opportunité d'installer des panneaux de signalisation sur l'aire de décollage ou d'atterrissage d'une zone de vol à risque, en partenariat avec les clubs locaux ou installer des dispositifs de signalisation sur les lignes concernées ;
- A citer leur partenariat dans toute communication concernant leurs actions dans le domaine de la sécurité de la pratique du vol libre auprès des réseaux électriques aériens ;
- A communiquer, mutuellement, la liste des interlocuteurs locaux et la mettre à jour, à minima lors de la rencontre annuelle de suivi de la présente convention ;
- A aborder, au niveau national, des discussions avec l'ensemble des parties prenantes dans le but d'apporter une solution pérenne, lors de projets de construction ou de restructuration d'ouvrages électriques pouvant affecter des zones de vol sensibles pour la sécurité des adhérents de la FFVL, en cas de désaccord locaux dans le cadre du processus règlementaire de concertation des projets,



Les partenaires s'engagent :

- A la rédaction et à la fourniture de supports (flyer, vidéo) pour sensibiliser les pratiquants de vol libre aux risques vis-à-vis des ouvrages électriques après les avoir soumis à la FFVL, pour avis et avant diffusion,
- A mettre à disposition, gratuitement, l'ensemble de leur cartographie en Open Data permettant aux différents clubs adhérents à la FFVL de l'utiliser dans le cadre de leur préparation de vol.
- A informer leur personnel, adhérents à la FFVL, par l'intermédiaire de leurs représentants locaux, de l'existence d'une convention de partenariat.

La FFVL s'engage :

- A mettre à disposition de ses adhérents un ensemble de documents de sensibilisation aux risques lors de vol à proximité des ouvrages électriques par l'intermédiaire de leur site internet ou d'autre moyen de communication
- A informer, lors des formations, les adhérents du risque de collision avec les ouvrages électriques et les risques inhérents.
- A insérer sur son site Internet un encart de sensibilisation aux risques liés à la présence de réseaux électriques en concertation avec les partenaires ;
- A promouvoir le site d'information internet www://tension-attention.fr que les partenaires mettent à disposition ainsi que l'application **Ligne-Alerte** permettant d'avoir une vision des réseaux aériens lors de la préparation des vols
- A inciter les organisateurs, affiliés à la fédération, d'événements ou de compétitions de vol libre, à faire de la communication sur le risque concernant les ouvrages électriques et à informer les partenaires locaux pour déterminer si une animation (Information lors des réunions préparatoires des pilotes, stands, diffusion de vidéo...) peut être mis en place et à examiner les risques éventuels du parcours envisagé.
- A inciter les pratiquants travaillant pour un des partenaires à faire de la communication et sensibilisation aux risques électriques
- A réaliser un retour d'expérience, avec l'exploitant local du réseau concerné, lors de connaissance d'accident ou d'incident de pratiquant sur une ligne électrique et de les partager par la suite auprès des clubs affiliés.

ARTICLE 3 : SUIVI DE LA CONVENTION

Les parties conviennent de contacts périodiques pour le suivi de la mise en œuvre de la présente convention ainsi que pour partager sur la sinistralité (Accident et dommages aux



ouvrages). Chaque partie apporte les éléments nécessaires à ce suivi (statistiques dans la limite de ses propres informations se rapportant au risque électrique, suivi des conventions de partenariat locales, etc...).

Pour le suivi de la présente convention, les représentants des parties sont :

- Pour la FFVL : gaury.jean-pierre@orange.fr
- Pour Enedis : guy.turlier@enedis.fr
- Pour RTE : isabelle.decou@rte-france.com

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant daté et signé par les parties.

Les parties s'engagent à communiquer entre eux, de façon régulière, et à se rencontrer au moins une fois par an, afin de partager toutes informations permettant de mettre à jour les éléments nécessaires à la bonne application de la présente convention.

ARTICLE 5 : FINANCEMENT

L'ensemble des engagements figurant à cette convention de partenariat est effectué à titre gracieux entre les différentes parties, l'objectif étant d'assurer la sécurité des tiers et des professionnels intervenant dans le cadre de leur activité.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature des présentes, en remplacement des conventions existantes entre la FFVL et engagera pour une durée de trois ans. Les parties peuvent y mettre fin, sans qu'il y ait matière à recours, un mois après dénonciation envoyée par télécopie, courrier électronique ou lettre recommandée avec avis de réception.

Les parties conviennent de se rencontrer 6 mois avant l'échéance de ladite convention pour confirmer son arrêt, la réviser ou la renouveler.

Fait à La Défense, en trois exemplaires originaux, le 14 novembre 2023

Jean-Louis COSTE
Président de la
FFVL

Delphine PORFIRIO
Directrice Département
Concertation et
Environnement
RTE

Olivier TERRAL
Directeur Santé, Sécurité
Enedis



ANNEXES

ANNEXE A : Interlocuteurs régionaux et nationaux FFVL pour la mise en place de conventions et partenariats.

ANNEXE B : Interlocuteurs régionaux et nationaux de RTE pour la mise en place de conventions et partenariats.

ANNEXE C : Interlocuteurs régionaux et nationaux Enedis pour la mise en place de conventions et partenariats.



Le réseau
de transport
d'électricité



ANNEXE A : Interlocuteurs régionaux et nationaux FFVL pour la mise en place de conventions et partenariats.

Responsables régionaux	Nom	Prénom	Courriel
LIGUE DE VOL LIBRE P.A.C.A.	BOUCHET	Benjamin	randoum@gmail.com
LIGUE DE VOL LIBRE P.A.C.A.	MATHIEU	Béatrice	beatrice.mathieu5@orange.fr
LIGUE DE VOL LIBRE AUVERGNE RHONE ALPES	LIVOYE	David	livoye.david@gmail.com
LIGUE DE VOL LIBRE P.I.D.F.	FERRY-WILCEK	Bruno	bruno.fw@orange.fr
LIGUE DE VOL LIBRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	DANCHOT	Eric	ericdanchot@yahoo.fr
LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE	CHALIFOUR	Luc	Luc61@mac.com
LIGUE DE VOL LIBRE DE NORMANDIE	LEFRANC	Benoit	octhave@gmx.fr
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE VOL LIBRE	ALARCON	Christian	chrisalarc@aol.com
LIGUE DE VOL LIBRE DE BRETAGNE	JOUET	Yves	yannjouet@orange.fr
LIGUE DE VOL LIBRE DES PAYS DE LA LOIRE	BOURDEAU	Alexandre	Alexandre.bourdeau.1@gmail.com
LIGUE DE VOL LIBRE OCCITANIE	LAUBERTIE	Christian	c.laubertie@gmail.com
LIGUE DE VOL LIBRE OCCITANIE	MESNIER	Louis	louis.mesnier@free.fr
LIGUE DE VOL LIBRE DE CORSE	JOLIET	Patrick	p.joliet@ffvl.fr
LIGUE DE VOL LIBRE DU GRAND EST	FLAMAIN	Remi	remi.flam@gmail.com
LIGUE DE VOL LIBRE DU GRAND EST	JODIN	Christine	christine.jodin@wanadoo.fr
LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE	DURMORT	Laurent	laurent.durmort@gmail.com
LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE	DEWISME	Damien	damiendewisme@hotmail.com
LIGUE DE VOL LIBRE DE LA REUNION	TOTALMY	Stéphane	s.totalmy@reunion.fr
FÉDÉRATION POLYNÉSIEENNE DE VOL LIBRE	BLAIS	Thomas	tama.b@hotmail.fr
FÉDÉRATION POLYNÉSIEENNE DE VOL LIBRE	FERMON	Antoine	antoine.fermon@gmail.com
FÉDÉRATION POLYNÉSIEENNE DE VOL LIBRE	LE BOULCH	VICTOR	leboulchvictor@gmail.com
FÉDÉRATION POLYNÉSIEENNE DE VOL LIBRE	TETUANUI	CYRIL	ctetuanui@yahoo.fr
LIGUE DE VOL LIBRE DE NOUVELLE CALEDONIE	POLLIAND	Pascal	PASCALPO@CANL.NC
Président CNS	GAURY	Jean Pierre	gaury.jean-pierre@orange.fr
Conseiller technique fédéral	JOLIET	Patrick	p.joliet@ffvl.fr



Le réseau
de transport
d'électricité



ANNEXE B : Interlocuteurs régionaux et nationaux de RTE pour la mise en place de conventions et partenariats.

Les interlocuteurs RTE pour les relations et l'organisation des actions répertoriées dans la convention nationale sont les correspondants Sécurité des tiers RTE :

Noms / téléphones	Délégations régionales	Adresses
Virginie QUINTREL Tél : 03 20 13 66 57 Port : 06 63 41 99 84 Virginie.quintrel@rte-france.com	RTE Lille (Départements n° 02, 08, 51, 59, 62, 80)	62 Rue Louis Delos 59700 MARCQ EN BAROEUL
Christophe Venner Tél : 03 83 92 21 79 Port : 06 99 94 15 26 christophe.venner@rte-france.com	RTE Nancy (Départements n° 10, 21, 25, 39, 52, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90)	8 rue de Versigny 54600 VILLERS LES NANCY
Vincent Jondot Tél : 06 13 68 02 20 vincent.jondot@rte-france.com	RTE Lyon (Départements n° 01, 03, 38, 42, 43, 48, 63, 69, 73, 74)	1 Rue Crepet 69007 LYON 7
Pascale Urhahn – Bollier Tél : 04 88 78 13 65 Port : 06 82 83 63 35 pascale.urhahn-bollier@rte-france.com	RTE Marseille (Départements n° 04, 05, 06, 07, 13, 26, 30, 83, 84)	EUROPARC DE PICHAURY - 1330 AV. Guilibert de la Lauziere 13592 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
Annabelle Crampette Tél : 05 61 31 47 31 Port : 06 66 92 96 31 annabelle.crampette@rte-france.com	RTE Toulouse (Départements n° 09, 11, 12, 15, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 34, 40, 46, 47, 64, 65, 66, 81, 82, 87)	82 Chemin des courses 31100 TOULOUSE
Olivier Dubreuil Tél : 02 40 67 30 17 Port : 06 68 73 43 34 olivier.dubreuil@rte-france.com	RTE Nantes (Départements n° 16, 17, 18, 22, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 86)	6 RUE Kepler 44240 LA CHAPELLE-SUR ERDRE

Lilias Louvet, correspondante métier du réseau national Sécurité des Tiers, (Tel : 06 73 98 55 78) et **Isabelle Decou**, Appui à la correspondante Sécurité des tiers (Tél : 06 15 88 11 94) sont les référentes nationales.



Le réseau
de transport
d'électricité



ANNEXE C : Interlocuteurs régionaux et nationaux Enedis pour la mise en place de conventions et partenariats.

51 Liste des pilotes régionaux Prévention des accidents de tiers Enedis :

Noms / coordonnées	Directions régionales	Adresses
Loris EYNARD-MACHET loris.eynard-machet@enedis.fr	ALPES (Départements : 38 – 73 – 74)	4, boulevard Gambetta 73 000 Chambéry
Matthieu BOILLON matthieu.boilon@enedis.fr	ALSACE FRANCHE COMTE (Départements : 25 – 39 – 37 – 68 – 70 – 90)	57 rue Bersot 25 000 Besançon
Patrice MOREAU patrice-p.moreau@enedis.fr	AQUITAINE NORD (Départements : 24 – 33 – 47)	4 rue Isaac Newton 33 700 Mérignac
David SLANEY david.slaney@enedis.fr	AUVERGNE (Départements : 03 - 15 – 43 – 63)	1 rue de Châteaudun 63 000 Clermont Ferrand
Eric VALLEE eric-e.vallee@enedis.fr	BOURGOGNE (Départements : 21 – 58 – 71 – 89)	65 rue de Longvic 21 000 Dijon
Anne-Sophie MONGONDRY anne- sophie.mongondry@enedis.fr	BRETAGNE (Départements : 22 – 29 – 35 – 56)	64 boulevard Voltaire 35 000 Rennes
Patrick RICHARD patrick.richard@enedis.fr	CENTRE VAL DE LOIRE (Départements : 18 – 28 – 36 – 37 – 41)	45 avenue Stendhal 37 200 Tours
Séverine BOITEUX severine.boiteux@enedis.fr	CHAMPAGNE ARDENNES (Départements : 08 – 10 – 51 – 52)	5 rue de Stockholm 10 300 Sainte Savine
Yvan FERMIER yvan.fermier@enedis.fr	COTE D'AZUR (Départements : 06 – 83)	104 boulevard René Cassin 06 200 Nice
Laura GOUY laura.gouy@enedis.fr	ILE DE FRANCE EST (Départements : 77 – 91 – 93 – 94)	12 rue du Centre 93 160 Noisy le Grand
Pierre MULLER pierre-p.muller@enedis.fr	ILE DE FRANCE OUEST (Départements : 78 – 92 – 95)	1 rue Thomas Edison 78 280 Guyancourt
Amédée BRAL amedee.bral@enedis.fr	LANGUEDOC ROUSSILLON (Départements : 11 – 30 – 34 – 66)	382 rue Raimon de Trencavel 34 000 Montpellier
David PATEYRON david.pateyron@enedis.fr	LIMOUSIN (Départements : 19 – 23 – 87)	8 allée Théophile Gramme 87 280 Limoges



Le réseau
de transport
d'électricité



Fanny DERVAUX-MONTEIRO fanny.dervaux- monteiro@enedis.fr	LORRAINE (Départements : 54 – 55 – 57 – 88)	2 boulevard Cattenoz 54 600 Villiers les Nancy
Philippe GRANDO philippe.grando@enedis.fr	MIDI PYRENEES SUD (Départements : 09 – 31 – 32)	2 rue Roger Camboulives 31 500 Toulouse
Olivier LASFARGUES olivier.lafasfargues@enedis.fr	NORD MIDI PYRENEES (Départements : 12 – 46 – 48 – 81 – 82)	5 avenue Pierre Gilles de Gennes 81 000 Albi
Stéphanie CREPIN stephanie.crepin@enedis.fr	NORD PAS DE CALAIS (Départements : 59 – 62)	174 avenue de la République 59 110 La Madeleine
Ludovic CAUMONT ludovic.caumont@enedis.fr	NORMANDIE (Départements : 14 – 27 – 50 – 61 – 76)	9 place de la Pucelle 76 000 Rouen
Younes EL-MAGHNOUJI younes.el-maghnouji@enedis.fr	PARIS (Département : 75)	13 rue des Batignolles 75 017 Paris
Audrey MOREAU audrey-a.moreau@enedis.fr	PAYS DE LOIRE (Départements : 44 – 49 – 53 – 72 – 85)	13 allée des Tanneurs 44 000 Nantes
Franck JUSTIN franck.justin@enedis.fr	PICARDIE (Départements : 02 – 60 – 80)	rue Bruno d'Agay 80 000 Amiens
Max CISTAX max.cistax@enedis.fr	POITOU CHARENTE (Départements : 16 – 17 – 86 – 79)	74 rue de Bourgogne 86 000 Poitiers
Christophe GAZET christophe.gazet@enedis.fr	PROVENCE ALPES DU SUD (Départements : 04 – 05 – 13 – 84)	445 rue Ampère 13 290 Aix en Provence
Philippe DUR philippe.dur@enedis.fr	PYRENEES LANDES (Départements : 40 – 64 – 65)	13 rue Faraday 64 000 Pau
Malik KANCEL Malik.kancel@enedis.fr	SILLON RHODANIEN (Départements : 01 – 07 – 26 – 42 – 69)	288 rue Duguesclin 69 003 Lyon

Guy TURLIER, pilote prévention des accidents de tiers d'Enedis, Direction Prévention Santé Sécurité, 34 place des Corolles 92 079 Paris la défense Cedex.

Coordonnées : Téléphone 06 22 68 33 23 - Mail : guy.turlier@enedis.fr